

## AVIS RELATIF À LA NÉGOCIATION BOURSIÈRE

# Approbation de la réduction des droits de négociation liés au système d'ordres au dernier cours

Les Marchés boursiers TSX sont heureux d'annoncer qu'ils ont reçu toutes les approbations réglementaires nécessaires à l'égard des modifications des droits de négociation liés au système d'ordres au dernier cours (ODC) de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de croissance TSX (TSXV) qui avaient été annoncées dans l'avis relatif à la négociation boursière [2017-028](#). Ces changements représentent une réduction combinée de 17 % de l'ensemble des droits de négociation liés aux ODC.<sup>1</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, les droits de négociation liés au système d'ODC à la TSX et à la TSXV seront les suivants :

**Ordres au dernier cours (ODC) :**

- 0,0002 \$ par action, par côté, lorsque le cours de l'opération est inférieur à 1 \$
- 0,0025 \$ par action, par côté, lorsque le cours de l'opération est égal ou supérieur à 1 \$
- Plafond de 25 \$ par opération, par côté

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec [l'équipe de gestion des comptes](#).

Jeff Foster	416 947-4229
Graham MacKenzie	416 947-4534
Matthew Lee	416 947-4665
Michael Tintinaglia	416 947-6679

<sup>1</sup> Selon l'application des modifications projetées à l'ensemble des opérations ODC pendant les deux premiers trimestres de 2017 à la TSX et à la TSXV.